Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260429-D26_40-DE

Combourg

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_40

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 29 avril**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 15 avril 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de Conseillers présents : 24
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 15 avril 2026

****

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme DELAHAIS Odile, M. DESBOIS Jean-Pascal, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. RIAUX Bertrand, M. CORVAISIER Christophe, Adjoints au Maire,
M. COCHARD Alain, M. LEMENANT Yannick, M. LAMOUR Franck, Mme CAVRET Florence, Mme PORÉE Fabienne, M. ROUSSEAU David, Mme THEBAULT DONDEL Hermina, Mme BELLIS Nathalie, M. CHAUVIN Stéphane, Mme NEDELEC Emilie, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme SORAIS Justine, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : Mme DUTAY-MOREL Isabelle pouvoir à Mme MN LEGROS, Mme FORESTIER Anne pouvoir à M. JP DESBOIS, Mme CHAMPAGNAY Annie pouvoir à Mme O. DELAHAIS, M. ARNAL Cyrille pouvoir à M. C. GAILLARD, Mme FERRÉ Karine pouvoir à Mme H. THEBAULT-DONDEL

Absents excusés : -

Absents : -

****

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : Mme H. THEBAULT-DONDEL.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260429-D26_40-DE

26-40) VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX – ANNEE 2026

Rapporteur : Marie-Noëlle LEGROS, Adjointe aux Finances

Service émetteur : DR/FIN
Nomenclature : 7.1 – FINANCES LOCALES/Décisions budgétaires
Pièce annexe : Etat 1259

VU les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts ;
VU l'état 1259 TH-TF de notification des taux d'imposition de 2026 transmis par les services de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) ;
VU l'avis favorable de la commission « Finances » réunie le 08 avril 2026 ;

CONSIDERANT les prévisions budgétaires établies pour le Budget Primitif 2026 du budget principal ;
CONSIDERANT l'obligation pour la commune de fixer un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et un taux de taxe d'habitation ;

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les taux des impôts directs locaux pour l'année 2026 de la manière suivante **:**

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties **(TFPB)** :	**38.04 %**
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties **(TFPNB)** :	**52,90 %**
Taxe d'Habitation **(TH) :**	**17.51%**

En fixant ces taux, le montant des contributions directes attendues pour 2026 sera de **2 903 037 €** (TFPB + TFPNB + TH sur logements vacants et résidences secondaires) auquel sera ajouté le produit du **coefficient correcteur** pour **162 662 €** soit un total de **3 069 599 €** (3 053 491 € perçues en 2025). Soit une progression de 0.53 % auquel sera ajouté les allocations compensatrices pour un montant de **162 662 €** et le **FNGIR (**Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) pour **46 051 €.**

- **TRANSMET** l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à présente décision.
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260429-D26_40-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

H. THEBAULT-DONDEL

Le Maire,

J. LE BESCO